

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--:--

DECRET N°72-14 du 29 janvier 1972

portant nomination de Mr Albert ZOKPE
en qualité de Secrétaire Général de
l'Assemblée Consultative Nationale.-

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°71-3/CP du 12 février 1971, portant création, organisation et fonctionnement de l'Assemblée Consultative Nationale et l'ordonnance N°71-42 du 20 septembre 1971 qui l'a modifiée ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
VU le Décret N°71-48 du 19 mars 1971, fixant les avantages accordés aux membres et au Secrétaire Général de l'Assemblée Consultative Nationale ;
le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr Albert ZOKPE est nommé Secrétaire Général de l'Assemblée Consultative Nationale.

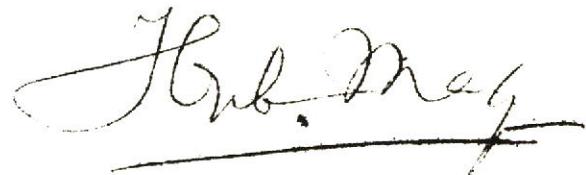
ARTICLE 2 - Le présent décret qui a effet pour compter du 19 janvier 1972, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 29 janvier 1972

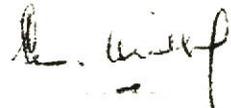
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

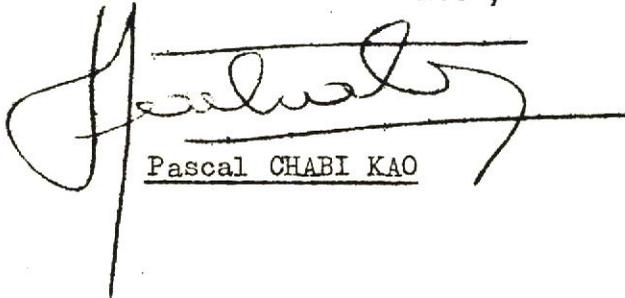


Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Le Ministre des Finances,



Pascal CHABI KAO

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 12 - HC 2 - ACN 4 - SGG 4
Intéressé 1 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5
Gde Chanc. 1 - DEP-DGAJL-Dtion St. 6
DFP + s/dtions 6 - DB-CF-DC-Solde 4
Trésor 4 - DI 8.